

## ***SUR LA FORMATION CONTINUE***

Les nouveaux programmes du collège sont connus depuis le mois de septembre ; dès la rentrée 2016 les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ainsi que l'introduction à l'algorithmique et à l'informatique feront partie de l'enseignement dispensé par les professeurs de mathématiques.

L'impact sur les lycées de ces nouveaux programmes du collège doit être anticipé : ainsi par exemple la généralisation de l'option Informatique et Sciences du Numérique (ISN) va demander aux professeurs de mathématiques de connaître et d'enseigner toutes les mathématiques liées à l'informatique (comme les mathématiques discrètes)

Les professeurs déjà en poste n'ont pas été formés à ces notions mathématiques, ; il est donc nécessaire de leur dispenser une formation pour qu'ils puissent accomplir leur mission.

Cette situation s'est déjà présentée lors de l'introduction des probabilités et des statistiques dans les programmes des collèges et des lycées : la grande majorité des professeurs en poste n'avaient pas étudié cette partie des mathématiques lors de leurs études. Des formations ont alors été proposées aux enseignants; malheureusement, elles n'étaient pas suffisantes et de plus il n'avait pas été fait appel aux universitaires, experts de ce sujet.

Les universités sont des lieux naturels de formation ; les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE), qui font partie intégrante de ces universités, ont vocation statutaire à prendre en charge la formation initiale et continue des enseignants en lien étroit avec les autres composantes de l'université concernées par les disciplines des lycées et collèges. Cependant, dans de nombreuses académies et tout particulièrement pour la formation continue des enseignants, les acteurs compétents de l'enseignement supérieur ne sont pas assez sollicités ; que ce soient les universitaires (enseignants et enseignants chercheurs), ou bien, pour ce qui concerne les mathématiques, les Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) dont l'expérience est incontestable.

Ne pas faire appel aux universitaires, au sein des ESPE, des départements de mathématiques et des IREM, pour la formation continue des enseignants de mathématiques, c'est se priver d'un potentiel et d'une expertise disciplinaire précieuse et prendre le risque de ne pas proposer une formation de qualité aux enseignants de collège et de lycée.

### **Pour toutes ces raisons, la SMF demande que**

- la formation continue des professeurs de lycée et collège soit assurée par des universitaires, dans le cadre de leur service statutaire ;
- les IREM soient associés pleinement à cette formation continue.

Elle interpelle donc les rectorats pour qu'ils fassent appel aux universités pour élaborer une formation continue de qualité et mettent en place des conventions claires avec celles-ci, prévoyant notamment les financements de l'Education Nationale vers les universités.